

# **SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 06 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

## **Convention de servitudes – raccordement Parc Eolien de Roussac et St Junien-les-Combes.**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de convention de servitudes établi par ENEDIS pour le raccordement du parc éolien de Roussac et St Junien les Combes, qui prendra effet à compter de la date de signature par les parties.

Les ouvrages seront effectués sur les parcelles cadastrées section AS 248 et AP 303 appartenant à la commune de Nantiat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

-----

## **Travaux aménagement de l'Avenue de Bellac – acte de sous-traitance lot 1.**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST à l'entreprise VIABILISER.COM pour les travaux relatifs à l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter en qualité de sous-traitant l'entreprise VIABILISER.COM, d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

-----

## **Avenant 1 – aménagement de l'Avenue de Bellac lot 2 – assainissement.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant les travaux d'aménagement de l'avenue de Bellac. Lot 2 Réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement. Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications apportées au marché pendant la réalisation des travaux.

Diverses économies ont été réalisées en cours de chantier. Elles concernent des travaux qui n'ont pas été réalisés :

- Chemisages ponctuels par manchon
- Création de tabourets de branchements
- Travaux de désamiantage

Il est proposé de réaliser un chemisage continu, avec un gainage continu de EU 9 à EU 17 en supprimant les manchettes sur ces tronçons. Ces modifications n'entraînent pas de modification du montant de marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Entérine les décisions prises et autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

-----

## **Travaux d'aménagement de l'Avenue de Bellac – acte de sous-traitance 2 lot 1.**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST à l'entreprise EFTP pour les travaux relatifs à la pose de pavés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter en qualité de sous-traitant l'entreprise EFTP, d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

-----

## **Gestion de la vitesse dans la traversée du Bourg – demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la réalisation d'aménagements de sécurité au niveau de deux entrées d'agglomération (les plus exposées) afin de modérer la vitesse des automobilistes, et au niveau du secteur de la mairie afin de sécuriser les traversées piétonnes et notamment celles des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Vienne permettant de réaliser ce projet.

-----

### **Travaux voirie 2018 – demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux de voirie pour l'année 2018. Ces travaux concernent :

- L'allée des Sapeurs-Pompiers
- Les trottoirs rue de Puypichot dans le secteur du château d'eau
- Les trottoirs rue de Puypichot du n° 11 et du n° 20
- Les trottoirs avenue des Pins dans le secteur de la zone de La Couture
- La voie communale 4 Route de Fredaigue

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Vienne permettant de réaliser ce projet.

-----

### **Ouverture des plis – modification et sécurisation de la circulation aux abords du collège Maryse Bastié.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant les travaux de modification et de sécurisation de la circulation aux abords du collège Maryse Bastié.

L'entreprise retenue est l'entreprise Viabiliser.com domicilié à Blanzac (87) ZI de Beauchamp.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Entérine les décisions de la Commission et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

-----

### **Ouverture des plis – étude de faisabilité – organisation de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> secours sur le territoire de Nantiat.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant une étude de faisabilité pour l'organisation de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> Secours sur le territoire de Nantiat.

L'organisme retenu est la Mutualité Française du Limousin dont le bureau est implanté à LIMOGES (Haute-Vienne) 39 avenue Garibaldi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Entérine les décisions de la Commission et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.